



Téléphone Fax :  
02 38 39 10 66

-----  
Secrétariat :  
Mardi et Vendredi de 17 h à 19 h

### Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 05 mai 2017

L'an deux mil dix sept, le vendredi cinq mai à dix neuf heures, le CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 28/04/2017, s'est légalement réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MANGEANT Jean-Claude, Maire de la Commune.

Etaient présents : M. MANGEANT Jean-Claude, Maire, Mme VIRON Liliane, Mr MAYANS Gil, Mme VERRIER Jocelyne, Adjoint, Mr DERACHE Jacques, Mr EVARISTE Didier, Mr PROFFIT Laurent, Mme COLLET-PESTOUR Elisabeth, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés : Mme Christine KAUFFMANN, qui a donné procuration à Mr Didier EVARISTE

M. Eric BRASSAMIN, qui a donné procuration à Mr Laurent PROFFIT

Mr Didier EVARISTE a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du 31/03/2017. Après avoir été commenté, il est signé par tous les membres présents.

- 1 DELIB N° 16ter-2017** : (modifie et remplace la délibération n° 16-2017)  
Demande de subvention « Réserve parlementaire » pour les travaux de mise aux normes de la mairie d'Ondreville / Essonne

Dans le cadre des travaux de rénovation de la salle du conseil et de l'extension de la mairie, une tranche complémentaire de travaux est nécessaire.

Vu la délibération du 14/08/2015, prise par le Conseil Municipal, M. Alain BOUTROUX, architecte DLPG, 15 avenue de l'Abbaye à Saint Benoit sur Loire (45270), a été choisi pour mener ce projet.

La demande de subvention « réserve parlementaire » portera sur ces travaux spécifiques de ravalement et de toiture.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes		
	Coût des travaux	Organismes	Tx	
Couverture	18.000	Réserve Parlementaire	20%	5.000
Ravalement	7.000	Conseil Départemental	28,8%	7.200
		Emprunt	51,2%	12.800
<b>Total HT</b>	<b>25.000</b>	<b>Total HT</b>		<b>25.000</b>

Considérant que l'enveloppe financière consacrée à ces travaux s'élève à 25.000 € HT,

Vu la faible marge de manoeuvre autorisée par le budget d'une commune de 407 habitants,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir délibéré,

**CONFIRME** la demande de subvention auprès du sénateur, Monsieur Jean-Noël CARDOUX pour les travaux de couverture et de ravalement.

**SOLLICITE** une subvention exceptionnelle de la « Réserve Parlementaire » à hauteur minimum de 5.000 € pour concrétiser ce projet et confirme ainsi le plan de financement présenté précédemment,

**AUTORISE** M le Maire à signer tous documents se référant à cette demande de subvention,

**DEMANDE** l'autorisation de préfinancer ces achats.

## **2- DELIB 17-2017 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des aides aux communes à faible population pour les travaux complémentaires de mise aux normes de la mairie d'Ondreville / Essonne**

Dans le cadre des travaux de rénovation de la salle du conseil, de l'extension de la mairie et la rénovation de la garderie périscolaire, une tranche complémentaire de travaux est nécessaire : réfection de la couverture de l'extension de la mairie et de la garderie périscolaire.

Vu la délibération du 14/08/2015, prise par le Conseil Municipal, M. Alain BOUTROUX, architecte DLPG, 15 avenue de l'Abbaye à Saint Benoit sur Loire (45270), a été choisi pour mener ce projet.

La demande de subvention « aide aux communes à faible population » portera sur ces travaux spécifiques de toiture.

Le plan de financement est le suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>		
	<u>Coût des travaux</u>	<u>Organismes</u>	<u>Tx</u>	
Couverture	18.000	Conseil Départemental	40%	7.200
		Emprunt	60%	10.800
<b>Total HT</b>	<b>18.000</b>	<b>Total HT</b>		<b>18.000</b>

Considérant que l'enveloppe financière consacrée à ces travaux s'élève à 18.000 € HT,

Vu la faible marge de manoeuvre autorisée par le budget d'une commune de 407 habitants,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir délibéré,

**CONFIRME** la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret dans le cadre des aides aux communes à faible population pour les travaux de couverture.

**SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil départemental à hauteur de 40% du montant des travaux de toiture pour concrétiser ce projet et confirme ainsi le plan de financement présenté précédemment,

**AUTORISE** M le Maire à signer tous documents se référant à cette demande de subvention,

**DEMANDE** l'autorisation de préfinancer ces achats.

### **3- DELIB 18-2017 : Délibération autorisant M Le Maire à signer une convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations droit des sols.**

**VU** le CGCT, et notamment son Article L5211-4-2 relatif à la mise en place d'un service commun entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre en dehors des compétences transférées,

**VU** l'Article 134 de la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové,

**VU** le code de l'urbanisme et notamment ses Articles L422-1 et L422-8,

**VU** le b) de l'Article R423-15 du code de l'urbanisme qui permet à l'autorité compétente de charger de l'instruction des actes d'urbanisme, les services d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités,

**VU** la délibération de la Communauté de Communes de Beauce et du Gâtinais en date du 6 mars 2015 autorisant la création d'un service mutualisé au sens du L 5211-4-2 du CGCT,

**VU** l'arrêté préfectoral du 29 août 2016 portant fusion de la Communauté de Communes de Beauce et du Gâtinais, de la Communauté de Communes « Le Cœur du Pithiverais » et de la Communauté de Communes du Plateau Beauceron et création de la Communauté de Communes du Pithiverais,

**CONSIDERANT** que l'article 1er de l'arrêté préfectoral susvisé dispose notamment « L'ensemble des biens, droits et obligations des établissements publics de coopération intercommunale fusionnés sont transférés à l'établissement public issu de la fusion »,

**VU** le projet de convention annexé à la présente délibération,

**CONSIDERANT** que dans un souci de rationalisation des services, il peut être envisagé de bénéficier d'une prestation de service par la Communauté de Communes du Pithiverais qui serait chargée de l'instruction des autorisations d'urbanisme,

**CONSIDERANT** que les modalités de l'instruction des autorisations d'urbanisme sont fixées dans le projet de convention ci-annexé, et notamment sa durée, les dispositions financières et techniques régissant les relations entre la commune et le service mutualisé,

**CONSIDERANT** la compétence du Maire en matière d'autorisations d'urbanisme et son pouvoir de charger le service de la Communauté de Communes de Beauce et du Gâtinais de l'instruction des autorisations correspondantes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

– **APPROUVE** le projet de convention ci-joint,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de service pour l’instruction des demandes d’autorisations et actes relatifs à l’occupation et à l’utilisation du sol, annexées à la présente.
- **DIT** que les crédits nécessaires à l’exécution de la convention de mutualisation seront inscrits aux exercices budgétaires correspondants.

**4- DELIB N° 19-2017 : Achat d’un ordinateur pour le poste du secrétariat : demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre des aides aux communes à faible population**

M le Maire présente en détail au Conseil Municipal deux devis afin de renouveler le matériel informatique du secrétariat de la mairie d’Ondreville sur Essonne :

- Devis de « JVS MAIRISTEM » de Châlons en Champagne, notre prestataire informatique pour un montant de 1.887,80 € HT comprenant :

<b>Investissement</b>	
Matériels	805 € HT
Installation technique	350€ HT
Sécurité informatique	165 € HT
Extension de garantie constructeur	99 € HT
<u>Total investissement</u>	<u>1419 € HT</u>
<b>Fonctionnement</b>	
Environnement travail	178,80 € HT
Maintenance matériel	290 € HT
<u>Total fonctionnement</u>	<u>468,80 € HT</u>

- Devis de « Micro’honnête » d’Orville pour un montant de 708,30 € HT.

<b>Investissement</b>	
Matériels	533,33 € HT
Installation technique	174,97€ HT
<u>Total investissement</u>	<u>708,30 € HT</u>

En comparant les 2 devis, il s’avère que les prestations des deux fournisseurs sont bien différentes /

- Meilleure performance du matériel Mairistem,
- Sécurité informatique plus adaptée avec Mairistem,
- Extension de garantie de 3 ans avec Mairistem,

De plus, avec Micr’honnête, il nous faut tout de même faire intervenir JVS Mairistem pour l’installation du logiciel informatique lié aux collectivités territoriales, ainsi que pour le paramétrage de l’environnement de travail.

Afin de fiabiliser au mieux l’outil de travail de la secrétaire en ne faisant intervenir qu’un prestataire, le Conseil Municipal opte pour l’offre la plus performante et la plus fiable.

**AUTORISE** M. Le Maire à signer le devis de JVS Mairistem comprenant le matériel, l’installation technique et l’extension de garantie constructeur pour un coût de 1.887,80 € HT,

**SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l’aide aux communes à faible population.

**DEMANDE** l'autorisation de préfinancer ces achats.

Les dépenses seront mandatées au compte 2184 – programme 116 du budget 2017.

#### **5- DELIB N° 20-2017 : Rénovation des sanitaires de la salle des fêtes : demande de subvention auprès du Conseil Départemental**

M Le Maire présente le devis de l'Entreprise Billault, afin de rénover les sanitaires pour hommes de la salle des fêtes :

- le devis de l'Entreprise Billault, comprend le remplacement des urinoirs et le nettoyage des siphons pour un montant de 444,44 Euros HT,  
Le devis est soumis au vote du Conseil Municipal,

Après avoir délibéré

Le Conseil Municipal ;

**DECIDE** de retenir le devis pour la rénovation des sanitaires de la salle des fêtes d'Ondreville sur Essonne : l'Entreprise Billault de Bazoches Les Gallerandes pour un montant de 444,44 Euros HT.

**AUTORISE** M Le Maire à signer les devis cités ci-dessus,

**SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'aide aux communes à faible population.

**DEMANDE** l'autorisation de préfinancer ces achats.

La dépense sera mandatée au compte 2184 – programme 151 du budget 2017.

#### **4- DELIB N° 21-2017 : Révision du loyer du logement communal**

M Le Maire informe le Conseil Municipal que le logement de fonction va être libéré par l'institutrice de l'école de Boësses et sa famille actuellement logées.

Une annonce a été diffusée auprès des écoles pour informer de la disponibilité du logement.

Vu les travaux entrepris récemment et ceux à venir, il faut donc fixer le montant du loyer mensuel.

Après en avoir délibéré ,

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** de fixer le montant du loyer mensuel du logement communal à 500 Euros.

#### **5- DELIB 21 ter-2017 : Révision du tarif de location du logement communal**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le logement de fonction va être libéré à compter du 31/07/2017, par l'institutrice et sa famille qui l'occupent à ce jour. En effet l'institutrice quitte son poste à l'école de Boësses.

Vu les travaux entrepris récemment et ceux à venir, il faut donc fixer le montant du loyer mensuel.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** de fixer le montant du loyer mensuel du logement communal à 500 Euros.

#### **6- DELIB N° 22-2017 : Révision du prix de la location de la salle des fêtes.**

Le Conseil Municipal actualise le règlement intérieur de la salle des fêtes « Maurice Jamet » et décide des nouveaux tarifs à appliquer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

**Nouveaux tarifs de location de la salle « Maurice Jamet »  
applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.**

<b>Période de location</b>	<b>Durée de location</b>	<b>Résident commune</b>	<b>Extérieur</b>
Du 01/04 au 30/09	½ journée	78 €	120 €
Du 01/04 au 30/09	1 jour	156 €	230 €
Du 01/04 au 30/09	2 jours	236 €	350 €
Du 01/10 au 31/03	½ journée	92,50 €	140 €
Du 01/10 au 31/03	1 jour	185 €	280 €
Du 01/10 au 31/03	2 jours	260 €	390 €

**Pour les associations :**

La location est gratuite pour les associations d'Ondreville sur Essonne.

<b>Durée de location</b>	<b>Extérieur</b>
½ journée	100 €
1 jour	200 €
2 jours	300 €

**Prestations diverses :**

- Location des tables rondes pour la salle : 20 €
- Location des tables + bancs pour vos fêtes à domicile : 20 € avec une caution de 100 €
- Ménage pris en charge par la commune : 60 €
- Montant de la caution pour tous : 1.000 €

**Conditions :**

- Fournir la moitié du prix de la location à la réservation
- Fournir la 2<sup>nd</sup>e moitié du prix le jour de la location
- Fournir la caution le jour de la location
- Fournir l'assurance

**6- DIVERS**

- ✓ Bulletin municipal :  
Après concertation, le prochain bulletin municipal sera publié pour fin 2017, début 2018.  
Il conviendra d'organiser une réunion en septembre.
- ✓ Eclairage public :  
Le choix de la couleur des lampadaires est le noir.
- ✓ Rebouchage des trous :  
La fourniture d'enrobé à froid a été livrée à la commune et l'agent technique est entrain de reboucher les trous dans la commune.
- ✓ PLU Enquête publique :

Pour l'enquête publique le commissaire enquêteur désigné est M. Claude Mouche. L'enquête se déroulera du 6 juin au 7 juillet comme nous en avons convenu.

Les permanences auront lieu :

- à Puisseaux : le 6 juin de 9h à 12h et le 7 juillet de 14h à 17h,
- à Ondreville : le vendredi 23 juin de 16h à 19h (date et heure proposées par le commissaire enquêteur).

Les formalités de publicité sont en cours de réalisation. Une affiche au format A2 sera à mettre sur le panneau d'affichage le 19 mai au plus tard et ce jusqu'à la fin de l'enquête.

✓ Ecole de Grangermont :

La fermeture de l'école de Grangermont est envisagée. L'institutrice restera sur le secteur. Un nouveau groupe scolaire est en projet afin de supprimer les classes uniques.

✓ Equipement salle des fêtes : Acquisition d'un rétroprojecteur et d'un ampli :

M Le Maire soumet au Conseil Municipal d'une part l'achat d'un rétroprojecteur, utile dans le cadre des réunions organisées tant par l'extérieur qu'en interne et d'autre part de compléter le matériel audio de la salle des fêtes en achetant un ampli. Des devis seront demandés et présentés au projet conseil.

Une demande de subvention sera soumise auprès du département du Loiret.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Membres,